



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2098-LAS-200

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 5 décembre 2022, le règlement suivant :

2098-LAS-200 Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les piscines, les haies, la peinture de la brique et les escaliers, les garde-corps et les fenêtres dans le secteur du Village des Rapides.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement entre en vigueur le 3 février 2023.

DONNÉ À LASALLE, ce 3 février 2023.

Nathalie Hadida, OMA
Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAW NO. 2098-LAS-200

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on December 5th, 2022, the following by-law:

2098-LAS-200 By-law amending zoning by-law number 2098 in order to modify certain provisions concerning swimming pools, hedges, painting of brickwork and stairs, railings and windows in the Village des Rapides sector.

This by-law can be consulted on the borough of LaSalle website or by submitting a request to this effect by email at greffe.lasalle@montreal.ca.

This by-law takes effect on February 3th, 2023.

GIVEN AT LASALLE, on February 3th, 2023.

Nathalie Hadida, OMA
Borough Secretary